

Avis administratifs

7381197401 - AA



Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Valant Schéma de Cohérence Territoriale (PLUI valant SCoT)

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par l'arrêté n°24A53 en date du 1er octobre 2024, le président de l'Agglomération Seine-Eure a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT de l'Agglomération Seine-Eure.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 6 novembre 2024 à partir de 9 h 30 au vendredi 6 décembre 2024 jusqu'à 18 h 00, soit sur une durée de 31 jours consécutifs.

Une commission d'enquête a été désignée par le président du Tribunal administratif de Rouen et est composée des membres suivants :

Président : M. Jean-Pierre ADAM, retraité de la police nationale, Membres titulaires :

- M. Jean-François BARBANT, gestionnaire de pharmacie,
- M. Jean-Pierre BATAILLE, retraité du Ministère de la Défense,
- M. Bernard POQUET, retraité du Ministère de la Défense (en qualité de suppléant).

Un ou plusieurs commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public et recevront leurs observations aux sièges et lieux de permanences suivants :

- mercredi 6 novembre 2024, de 9 h 30 à 12 h 30, à l'Hôtel d'Agglomération Seine-Eure ;
- jeudi 14 novembre 2024, de 16 h 00 à 19 h 00, à la mairie de Saint-Aubin-S/Gaillon ;
- mardi 19 novembre 2024, de 16 h 00 à 19 h 00, à la mairie de Pont-de-l'Arche ;
- vendredi 22 novembre 2024, de 16 h 00 à 19 h 00, à la mairie de Clef-Vallée-d'Eure (La Croix-Saint-Leufroy) ;
- lundi 25 novembre 2024, de 15 h 00 à 18 h 00, à la mairie de Gaillon ;
- mercredi 4 décembre 2024, de 15 h 00 à 18 h 00, à la mairie de La Haye-Malherbe ;
- vendredi 6 décembre 2024, de 15 h 00 à 18 h 00, à l'Hôtel d'Agglomération Seine-Eure.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier de projet de modification n°4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT sur support papier à :

- l'Agglomération Seine-Eure (1, place Ernest-Thorel - 27400 Louviers), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30) ;
- la mairie de Pont-de-l'Arche (19, rue Maurice-Delamare - 27340 Pont-de-l'Arche), aux jours et heures habituels d'ouverture (du mercredi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 et le mardi de 14 h 00 à 19 h 00) ;
- la mairie de La Haye-Malherbe (Place de la Mairie - 27400 La Haye-Malherbe), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 16 h 00 à 18 h 00, sauf le jeudi de 9 h 30 à 11 h 30) ;
- la mairie de Gaillon (2, rue du Général de Gaulle - 27600 Gaillon), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00) ;
- la mairie de Clef-Vallée-d'Eure (6, rue de Louviers, La Croix-Saint-Leufroy - 27410 Clef-Vallée-d'Eure), aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 19 h 00) ;
- la mairie de Saint-Aubin-sur-Gaillon (1, rue des Motelles, 27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon), aux jours et heures habituels d'ouverture (du mardi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 00, sauf le jeudi jusqu'à 19 h 00, et le samedi de 9 h 00 à 17 h 00).

En version numérique, le dossier pourra être consulté sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure : <https://www.agglo-seine-eure.fr/>

Toute personne peut sur demande adressée par courriel au Président de l'Agglomération Seine-Eure, obtenir communication du dossier d'enquête publique en version dématérialisée, à l'adresse suivante : urbanismeplu@seine-eure.com

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le présent arrêté,
- les notices explicatives au titre du Code de l'urbanisme de la procédure de modification n°4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT,
- les notices d'évaluation environnementale (pour la modification du PLUIH et du PLUI valant SCoT),
- l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse de l'Agglomération Seine-Eure à cet avis,
- l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
- les arrêtés de prescription de la modification n°4, les délibérations approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de modification n°4 (du PLUIH et du PLUI valant SCoT),
- les avis des communes et des personnes publiques associées et consultées.

Les observations du public pourront être consignées jusqu'au vendredi 6 décembre 2024 à 18 h 00 :

- sur les registres papier ouverts à cet effet, disponibles à l'Hôtel d'Agglomération et dans les mairies de Pont de l'Arche, La Haye Malherbe, Gaillon, Clef-Vallée-d'Eure et Saint-Aubin-sur-Gaillon.
- par courrier postal à l'attention de M. ADAM Jean-Pierre, président de la commission d'enquête, au siège de la commission d'enquête au cours des permanences.
- Par écrit ou oral auprès de la commission d'enquête au cours des permanences.

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure dans les meilleurs délais.

L'attention du public est attirée sur le fait que toute contribution sera susceptible d'être consultée par tous.

Le dépôt des observations peut être fait de manière anonyme. En cas de déposition par courriel, il devra être indiqué le souhait d'anonymisation pour la publication de la contribution.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête.

La commission d'enquête rencontrera sous huitaine le président ou le vice-président en charge de l'Aménagement de l'Agglomération Seine-Eure et lui communiquera les observations du public consignées dans un procès-verbal.

Le Président ou le Vice-Président disposera de quinze jours pour produire ses observations dans un mémoire en réponse.

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, et précisera si elles sont favorables, défavorables avec réserves ou défavorables.

Le président de la commission d'enquête transmettra au Président ou au vice-président en charge de l'Aménagement de l'Agglomération Seine-Eure, le dossier de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Les copies du rapport et des conclusions seront tenues à disposition du public pendant un an au siège de l'Agglomération Seine-Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure.

À l'issue de l'enquête publique et après réception de la commission d'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et de la commission d'enquête, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure.



Emploi

DEMANDE D'EMPLOI

Homme 62 ans seul sérieux honnête rech entretien aide jardinier, maçonnerie et espaces verts dans propriété privée à temps complet. Tél 07 70 29 95 80

OFFRE D'EMPLOI

Recherche femme de ménage 3 h tous les 15 jours (ménage + repas), Le Val d'Hazey. Tél. 06 75 68 14 32

SERVICES

Propose, taille de haies, tonte pelouses, taille arbustes, plantation, divers jardinage, motoculteur et peinture int/ext., particulier, tél. 06 38 21 00 90

Recherche couple de gardiens ou homme seul de préférence retraité pour propriété se situant près d'Evreux, maison de 90 m2 loi Carrez + jardin de 1 600 m2 mis à disposition gracieusement en échange de quelques services (tontes pelouse, taille thuyas etc...) les heures effectuées sont payées au smic horaire (maçonnerie, électricité, peinture, plantation etc...) ainsi que les heures de ménage de la jardinière. Env. CV à : thibault.gastaldi@ubs.com ou tél. 07 83 83 00 33 41



Bonnes Affaires

AGRICULTURE

Recherche Presse MD et RB, tracteur MF, moissonneuse MF et JD, cueilleur à maïs, semoir à maïs, ensilieuse auto. Particulier tél. 06 71 10 93 35

ANIMAUX DE LA FERME

Achète agneaux, brebis, béliers, boucs, chèvres, paiement comptant, ramassage à domicile, particulier, tél. 06 09 69 59 00.

Vends belles chèvres et chevrettes, âgées de 1 à 3 ans, possibilité de livraison, prix à partir de 70€. Particulier, tél. 06 09 69 59 00

ANIMAUX DOMESTIQUES

Vends perruches de l'année, vertes, jaunes et bleues : 8 € le couple, particulier, tél. 06 89 51 96 63

ANTIQUITES / BROCANTE

Passionné achète montres gousset et de poignée ; photos anciennes (noir et blanc), particulier, tél. 06 31 79 85 38

Médecin passionné achète cher armes de collection pour la conservation de notre patrimoine (plus de 100 ans ou 8ème catég.), Dr Lamoureux Vire. Particulier, tél. 06 07 15 32 32



PASSIONNEE DE POUPEES ANCIENNES ACHETE TRES CHER suivant modèles, belles poupées anciennes tête en porcelaine ou tête seule même état grenier et accessoires de poupée, ainsi que poupées mignonnettes et automates anciens le tout des années 1850/1930. Etudie toutes propositions. Tél 06 61 69 18 82



Achète, bon prix, VIEUX VIOLONS, VIOLONCELLES, ARCHETS, CONTREBASSES, GUITARES, SAXOS, même abîmés. Se déplace sur RDV. Part. Tél.06.50.66.24.10

Collectionneur achète photos, particulier, tél. 06 31 79 85 38



CHAUFFAGE

Propriétaire exploitant vend bois de chauffage sec, livré en 33 ou 50. Tél. 06 08 84 10 86

CHIENS ET CHATS

Vends chiot femelle Jack Russel, née le 21/06/2024, vaccinée, tatouée, identification de la mère : 250 269 811 710 083, particulier, tél. 07 62 82 21 15

Beaux chiots Jack Russel, petite taille, 3 femelles, 2 mâles, pucés, vaccinés, nés 15/8/2024, puce 250 269 590 108 588, prix à partir de 400 €, facilité de paiement, livraison possible, tél. 06 09 69 59 00 SIRET 393 410 170.

Chiots Border collie, 3 femelles, nées 27/7/2024, puce 250 269 591 241 683, prix à partir de 600 €, facilité paiement, possibilité livraison, tél. 06 09 69 59 00 SIRET 393 410 170.

MEUBLE



Belle table ronde fabriquée par un menuisier, très bon état. Dimensions : 1 m 10 de diamètre. Prix : 120 €. Tél. 02 32 49 70 01

OCCASIONS DIVERSES

Vend collection 2 CV spot complète plusieurs fascicules gratuits à construire soi-même. Particulier tél 06 44 73 52 62

Vends plusieurs lots de vieilles tuiles : 0.50 € l'unité, particulier, tél. 02 32 50 23 16

Vends cave complète 250 bouteilles environ, millésimées : Pauillac, St-Estèphe, St-Emilion..., région Normandie, particulier, 1er contact tél. 02 32 26 62 38

Vend fûts chêne 100 l : 50 euros, 30 l : 30 euros. Casiers plastique 12 bouteilles 5 euros l'un, 50 euros les 12. Particulier 09 51 93 86 72

achète vieilles blouses de marchands bestiaux, baidues, vêtements normands anciens, blaudaux en droquet, vieilles vestes de chasse, vêtements anciens de campagne, de travail et bourgeois, vieilles dentelles, tissus, toutes antiquités, miroirs, bibelots, tableaux, anciennes décorations de jardin, vieilles cloches de jardin terre et verre, art de la table, poupées anciennes, et jouet en tôle. Tél. 06 08 84 27 75

Les ventes mobilières et immobilières

M^e Jean Emmanuel PRUNIER

Commissaire-Priseur

28 Rue Pierre Mendès France - 27400 LOUVIERS

Tél. 02.32.40.22.30 • Fax. 02.32.25.15.05

www.prunierauction.com - mail.info@prunierauction.com

Détails sur prunierauction.com, frais 11.9 % HT

Mercredi 30 octobre 2024

suite à LJ

à 9h30 Vente sur place Etablissement LETELLIER

70 rue des Blancs Monts 27400 Amfreville-sur-Iton

Matériel d'entretien et de création d'espace vert

Exposition 9h15

à 11h30 Vente sur place à notre dépôt au

103 rue du Bal Champêtre 27400 Louviers

Véhicules, grue, matériel

Exposition 11h15

à 14h00 Vente sur place du Chemin de la Hêtraie

2 bis rue du Bourg 27150 Mainneville

Matériel de chantier, outillages

Exposition 13h45

à 16h00 Vente sur place BANA et VANDEBOSSCHE

1100 rue de la République 27380 Radepont

Véhicules, matériel de chantier, mobilier de bureau

Exposition 15h45

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,200 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

A votre disposition pour vider votre maison de la cave au grenier. VAUVERT Etienne Henri. Tél. 06 12 98 19 82 Siren 510787310

La Dépêche

3, rue Jean-Jaurès - Espace du Parvis - 27000 EVREUX

Tél. 02 32 39 85 55 - Fax 02 32 62 58 38

e-mail : Evreux : redaction.evreux@actu.fr

e-mail : Louviers : redaction.louviers@actu.fr

e-mail : Verneuil : redaction.verneuil@actu.fr

Éditeurs : Pierre BOITEAU (Evreux-Louviers) - Laurent REBOURS (Verneuil)

Société éditrice :

PUBLIHEBIDOS SAS
Siège social :
261 rue de Châteaugiron
35051 RENNES CEDEX 9
Tél standard 02 30 21 60 00
SAS au capital de 34 000 000 €
Siret Publihebidos SAS : 437 280 018 01364

Publicité locale, régionale et petites annonces :

Tél. 02 32 39 85 55
e-mail : publicite@actu.fr
www.hebdoscom.com
Directeur de publicité : Bruno COP
Siret Hebdos Communication SAS : 437 737 901 01322

Principal actionnaire :

SIPA (représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

Président du directeur et directeur de publication :

Laurent GOUIER

Impression :

SCE - La Presse de la Manche -
9 rue Gambetta - 50100 CHERBOURG OCTEVILLE



Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502



Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Eutropisation : 0,010 kg/tourne.

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale (PLUI valant SCoT)

Par l'arrêté n°24A53 en date du 1er octobre 2024, le Président de l'Agglomération Seine-Eure a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la modification n°4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT de l'Agglomération Seine-Eure. L'enquête publique se déroulera du mercredi 6 novembre 2024 à partir de 9h30 au vendredi 6 décembre 2024 jusqu'à 18h00, soit sur une durée de 31 jours consécutifs. Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Rouen et est composée des membres suivants :

- Président : Monsieur Jean-Pierre ADAM, retraité de la police nationale, - Membres titulaires :
 - Monsieur Jean-François BARBANT, gestionnaire de pharmacie,
 - Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, retraité du Ministère de la Défense,
 - Monsieur Bernard POQUET, retraité du Ministère de la Défense (en qualité de suppléant).
- Un ou plusieurs commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public et recevront leurs observations aux sièges et lieux de permanences suivants :
- Mercredi 6 novembre 2024, de 9h30 à 12h30, à l'Hôtel d'Agglomération Seine - Eure ;
 - Jeudi 14 novembre 2024, de 16h00 à 19h00, à la mairie de Saint Aubin S/Gaillon ;
 - Mardi 19 novembre 2024, de 16h00 à 19h00, à la mairie de Pont de l'Arche ;
 - Vendredi 22 novembre 2024, de 16h00 à 19h00, à la mairie de Clef-Vallée-d'Eure (La Croix Saint Leufroy) ;
 - Lundi 25 novembre 2024, de 15h00 à 18h00, à la mairie de Gaillon ;
 - Mercredi 4 décembre 2024, de 15h00 à 18h00, à la mairie de La Haye Malherbe ;
 - Vendredi 6 décembre 2024, de 15h00 à 18h00, à l'Hôtel d'Agglomération Seine - Eure.
- Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier de projet de modification n°4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT sur support papier à :
- L'Agglomération Seine-Eure (1, place Ernest Thorel - 27400 LOUVIERS), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) ;
 - La mairie de Pont de l'Arche (19, rue Maurice Delamare - 27340 PONT DE L'ARCHE), aux jours et heures habituels d'ouverture (du mercredi au vendredi de 14h00 à 17h00 et le mardi de 14h00 à 19h00) ;
 - La mairie de La Haye Malherbe (Place de la Mairie - 27400 LA HAYE MALHERBE), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 16h00 à 18h00, sauf le jeudi de 9h30 à 11h30) ;
 - La mairie de Gaillon (2, rue du Général de Gaulle - 27600 GAILLON), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) ;
 - La mairie de Clef Vallée d'Eure (6, rue de Louviers La Croix-Saint-Leufroy - 27410 CLEF-VALLÉE-D'EURE), aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h30, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00) ;
 - La mairie de Saint Aubin Sur Gaillon (1, rue des Motelles, 27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon), aux jours et heures habituels d'ouverture (du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00, sauf le jeudi jusqu'à 19h00, et le samedi de 9h00 à 17h00).
- En version numérique, le dossier pourra être consulté sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure : <https://www.agglo-seine-eure.fr/>
- Toute personne peut sur demande adressée par courriel au Président de l'Agglomération Seine-Eure, obtenir communication du dossier d'enquête publique en version dématérialisée, à l'adresse suivante : urbanisme-plu@seine-eure.com.
- Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
- Le présent arrêté,
 - Les notices explicatives au titre du Code de l'urbanisme de la procédure de modification n°4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT,
 - Les notices d'évaluation environnementale (pour la modification du PLUIH et du PLUI valant SCoT),
 - L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse de l'Agglomération Seine-Eure à cet avis,
 - L'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
 - Les arrêtés de prescription de la modification n°4, les délibérations approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de modification n°4 (du PLUIH et du PLUI valant SCoT),
 - Les avis des communes et des personnes publiques associées et consultées.
- Les observations du public pourront être consignées jusqu'au vendredi 6 décembre 2024 à 18h00 :
- Sur les registres papier ouverts à cet effet, disponibles à l'Hôtel d'Agglomération et dans les mairies de Pont de l'Arche, La Haye Malherbe, Gaillon, Clef-Vallée-d'Eure et Saint-Aubin-sur-Gaillon.
 - Par courrier postal à l'attention de Monsieur ADAM Jean-Pierre, Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique : Hôtel d'Agglomération Seine-Eure, 1 Place Ernest Thorel, 27400 LOUVIERS.
 - Par courriel à l'adresse urbanisme-plu@seine-eure.com.
 - Par écrit ou oral auprès de la commission d'enquête au cours des permanences.
- Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure dans les meilleurs délais.
- L'attention du public est attirée sur le fait que toute contribution sera susceptible d'être consultée par tous. Le dépôt des observations peut être fait de manière anonyme. En cas de déposition par courriel, il devra être indiqué le souhait d'anonymisation pour la publication de la contribution. A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête. La commission d'enquête rencontrera sous huitaine le Président ou le Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Agglomération Seine-Eure et lui communiquera les observations du public consignées dans un procès-verbal. Le Président ou le Vice-Président disposera de quinze jours pour produire ses observations dans un mémoire en réponse. La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, et précisera si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables. Le Président de la commission d'enquête transmettra au Président ou au Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Agglomération Seine-Eure, le dossier de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Les copies du rapport et des conclusions seront tenues à disposition du public pendant un an au siège de l'Agglomération Seine-Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure. A l'issue de l'enquête publique et après réception de la commission d'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et de la commission d'enquête, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure.

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et la dérivation des eaux souterraines pour le captage de Mesnières-en-Bray et d'une enquête parcellaire.

Mesnières-en-Bray

Il est procédé du mardi 5 novembre 2024 à 9 h au vendredi 22 novembre 2024 à 12 h, soit pour une durée de dix-huit jours consécutifs, à une enquête publique conjointe préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et la dérivation des eaux souterraines pour le captage de Mesnières-en-Bray, et à une enquête parcellaire.

Cette enquête porte sur :

- la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines du captage d'eau destinée à la consommation humaine de Mesnières-en-Bray ;
- la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection instaurés autour du captage d'eau destinée à la consommation humaine de Mesnières-en-Bray ;
- la déclaration d'existence du site et des prélèvements d'eaux souterraines ;
- une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles situées à l'intérieur des périmètres de protection.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Mesnières-en-Bray (siège de l'enquête) et Saint-Martin-l'Hortier.

Toutes les informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement O2 Bray à l'adresse mail suivante : secretariat@o2bray.fr

M. Jean-Pierre FERRAUD, directeur de projets, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Mme Françoise HEUACKER, attachée territoriale principale, à la retraite, est désignée en qualité de suppléante au commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en version papier aux mairies de Mesnières-en-Bray et Saint-Martin-l'Hortier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier d'enquête est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime : www.seine-maritime.gouv.fr (Actions de l'État - Environnement et prévention des risques - Enquêtes publiques et consultations du public - Enquêtes publiques - Déclaration d'utilité publique - captage de Mesnières-en-Bray) ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/captage-de-mesnieres-en-bray>
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquete@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet « demande de rendez-vous pour le captage de Mesnières-en-Bray » ou en téléphonant au 02 32 76 51 74 ou au 02 32 76 53 92.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Mesnières-en-Bray aux jours et heures suivants :

- mardi 5 novembre 2024 de 9h à 12h,
- vendredi 15 novembre 2024 de 9h à 12h,
- vendredi 22 novembre 2024 de 9h à 12h.

Les observations et propositions du public peuvent être déposées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/captage-de-mesnieres-en-bray>
- sur les registres papier disponibles aux mairies de Mesnières-en-Bray et Saint-Martin-l'Hortier ;
- par courrier électronique à : captage-de-mesnieres-en-bray@mail.proxiterritoires.fr
- par courrier en mairie de Mesnières-en-Bray (12 Grand'rue, 76270) en précisant que ce dernier est adressé à "M. le commissaire enquêteur - captage de Mesnières-en-Bray".

Les observations et propositions du public reçues par voie dématérialisée sont consultables pendant la durée de l'enquête sur le site internet dédié :

<https://participation.proxiterritoires.fr/captage-de-mesnieres-en-bray>

Ses dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Mesnières-en-Bray et Saint-Martin-l'Hortier, à la préfecture de la Seine-Maritime (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr/).

L'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de l'enquête est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis sera affiché en mairies de Mesnières-en-Bray et Saint-Martin-l'Hortier ainsi que sur le site concerné par le projet.

ADJUDICATIONS

VENTES JUDICIAIRES

Vente aux enchères publiques, le Jeudi 28 novembre 2024 à 14 H 00

au Tribunal Judiciaire du HAVRE (76),
3 rue du 129ème Régiment d'Infanterie

UN APPARTEMENT à MANIQUERVILLE (76)

Dans une résidence de tourisme 3* dénommée « Résidence Goëlia Les Portes d'Étretat » Domaine du Château de Maniquerville, exploitée par la société Goëlia Gestion, en vertu d'un bail commercial en date du 08/12/2009

90 place de la Mairie

de 60,21 m² EN DUPLEX. Bâtiment CHATEAU, comprenant : au 2ème étage : entrée, séjour avec coin-cuisine, chambre, dégagement, w.-c., escalier menant à l'étage, au 3ème étage (sous combles) : paller, chambre, salle de bain, placard. Avec un emplacement de PARKING au sous-sol. Les lieux sont soumis à un bail commercial en date du 08 décembre 2009

MISE A PRIX : 25.000 Euros

Consignation pour enchérir : 3.000 euros (chèque de banque à ordre de la CARPA). Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire du HAVRE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00010, à Maître Marion FAMERY, Avocat au HAVRE (76600), 130 boulevard de Strasbourg, à la SCP RONZEAU & ASSOCIES, représentée par Maître Michel RONZEAU, Avocat à PONTOISE (95300), 30 rue Pierre Butin, Tél. : 01 30 30 34 34 VISITE sur place le Vendredi 15 novembre 2024 de 14 H 30 à 16 H 30

Maître Sébastien FÉRIAL

4 rue du Président Huet - 27000 EVREUX
Tél : 02.32.62.14.90 - sebastien.ferial@wanadoo.fr

VENTE SUR SURENCHERE

LICITATION dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire

Au Palais de Justice d'EVREUX (27000),
30 rue Joséphine

Le LUNDI DEUX DECEMBRE 2024
à 10 HEURES 30

A la requête de : La SCP CANET, prise en la personne de Maître Patrick CANET, mandataire judiciaire, domicilié 1 rue de la Citadelle, 95000 PONTOISE, agissant en qualité de liquidateur du patrimoine personnel de Madame Fanny Yvette Corine RAMPANT, épouse divorcée de Monsieur Benjamin MODI, nommé à cette fonction par jugement du Tribunal d'Instance de PONTOISE en date du 02 décembre 2019 Ayant pour avocat Maître Christophe OHANIAN, 7 bis rue Victor Hugo, 27000 EVREUX (tel 02.32.32.54.54)

Désignation : une maison d'habitation sis 3 rue Désiré Piedfer, 27000 EVREUX, cadastré section XB n°183 pour une contenance de 02a 75ca

Occupation : Les biens vendus sont occupée par une locataire.

Mise à prix : 78.100,00 €

Réception des enchères : les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un avocat au Barreau de l'Eure.

Pour consulter le cahier des conditions de vente : s'adresser au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Evreux, Palais de justice, 30 rue Joséphine, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant, Maître Christophe OHANIAN, 7bis rue Victor Hugo, 27000 EVREUX (tel : 02.32.32.54.54) ou au Cabinet de Maître Séverine GALLAS LE GAL, avocats du liquidateur judiciaire (tel : 01.34.35.34.35 - cabinet@pmh-avocats.com)



Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web

Plus de 20.000 appels d'offres en cours
100% gratuit
Alertes par email

"Pour mes appels d'offre, je favorise la Presse Quotidienne Régionale."

GESTIONNAIRES DE MARCHÉ

VOUS AUSSI faites comme Estelle

ESTELLE

INORMANDE

NOTRE OFFRE EN VIDEO EN MOINS DE 2 MINUTES